

ANNONCES LEGALES

214024



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE
DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Par arrêté n°21_CT2_020 en date du 24 février 2021, Madame la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, dont l'objet est le suivant :

- Corriger certaines erreurs ponctuelles de classement de parcelles majoritairement bâties et desservies par tous les réseaux, aujourd'hui classées en zone N ou Nh du PLU nécessitant un reclassement en zone urbaine.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 mars 2021, 08H00, au vendredi 16 avril 2021 à 18H00, soit pendant 33 jours consécutifs.

A cet effet, a été désigné par décision n°E21000002/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 15 janvier 2021, Monsieur Jacques DALIGAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le maître d'ouvrage responsable de la révision alléguée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, objet de l'enquête publique, est la Métropole Aix-Marseille-Provence représentée par sa Présidente, et dont le siège administratif est situé : Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapahés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- au siège de l'enquête publique, situé à l'Hôtel de Ville sis Place de la mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 hors jours fériés (04.42.24.99.71), et pendant les permanences du commissaire enquêteur,
- sous forme dématérialisée, à toute heure, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep>

Suite à la saisine de l'Autorité Environnementale pour avis sur le projet de révision alléguée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde en date du 19 septembre 2018, l'Autorité Environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai de 3 mois. Le courrier de saisine et l'information d'absence d'avis susmentionnée est jointe au dossier d'enquête publique.

Pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux lieux, heures et jours d'ouverture mentionnés.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 15 mars 2021 de 08H00 à 12H00
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00
- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune)
- Le mercredi 24 mars 2021 de 14H00 à 18H00
- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune)
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00
- Le mardi 30 mars 2021 de 08H00 à 12H00
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00
- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune)

- Le jeudi 08 avril 2021 de 14H00 à 18H00
 - En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune)
 - En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00
 - Le vendredi 16 avril 2021 de 14H00 à 18H00
 - En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune)
 - En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00.
- La clôture de l'enquête aura lieu à l'issue de la dernière permanence.

Les demandes de rendez-vous pour les visio-permanences doivent s'effectuer via le site <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> dans la rubrique « Prise de RV ».

Les permanences en présentiel se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.

Durant l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

1. sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;
2. par courrier postal à l'adresse : A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Place de la Mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde ;
3. Par courriel à l'adresse suivante : smj-plu-ra1-ep@mail.registre-numerique.fr
4. Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil du Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr>) renverra.
5. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête ne pourra pas être prise en compte.

Les observations et propositions transmises pendant la durée de l'enquête par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront annexées aux registres d'enquête dans leur version papier et numérique et tenues dans les meilleurs délais à disposition du public au siège de l'enquête et sur le site internet dédié.

Une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au Maire de Saint-Marc-Jaumegarde - Hôtel de Ville sis Place de la Mairie - 13 100 Saint-Marc-Jaumegarde, à la Direction Adjointe PLUI et Proximité du Territoire du Pays d'Aix et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<https://www.agglo-paysdaix.fr>) renverra, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision alléguée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde.

Il pourra pour tenir compte des avis qui auront, le cas échéant, été joints au dossier, des observations et propositions du public, et, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au projet en vue de cette approbation.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLUI et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tél : 04.86.91.35.18) / plu.paysdaix@ammpmetropole.fr.

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

213672



Conformément aux articles L443-11, R443-12 et D443-12-1 du CCH, la société ERILIA propose

LA VENTE DE TROIS APPARTEMENTS

Résidence " LES LOGIS DE GRIGNAN " (107 lots principaux)
Rue des Vignerons – 13800 Istres
T4 n°1, Bât A, 77, m² Carrez, rez-de-chaussée, grande terrasse Classe énergie D, Charges de copropriété annuelles (hors garage) 810 euros
Prix : 128 200 euros + 6000 euros si garage simple / 9500 euros si garage double
T2 n°10, Bât B, 47 m² Carrez, rez-de-chaussée, terrasse couverte, petit jardin Classe énergie E, Charges de copropriété annuelles (hors garage) 537 euros
Prix : 96 200 euros + 8000 euros si garage simple / 9500 euros si garage double
T2 n°59, Bât G, 46,5 m² Carrez, 2ème étage, terrasse Classe énergie E, Charges de copropriété annuelles (hors garage) 513 euros
Prix : 92 600 euros + 6000 euros si garage simple / 9500 euros si garage double

Conformément à l'article L443-11 III du CCH la priorité est donnée pendant un mois à compter de la date de parution :
-> à toute personne physique sous plafond de ressources de l'accession sociale (plafonds PLI accession), parmi lesquelles sont prioritaires :
- Les locataires des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine dans le département
- Les gardiens d'immeubles employés par ces bailleurs

Contacts pour les visites :
M. Mickael Guigon (Citya) au 04 42 55 80 41
Mme Catherine Fontana (Citya) au 04 42 55 80 46
Les offres d'achat devront être effectuées, après visite, au plus tard le 26/03/2021, par tout moyen et de préférence par mail à l'une des adresses suivantes : mguigon@citya.com, cfontana@citya.com
Les prix s'entendent hors frais de notaire.
ERILIA, SA OHLM, au capital de 4 454 776 euros, RCS, Marseille B 058 811 670
Siège social 72 bis, rue Perrin Solliers, CS 80100 - 13291 MARSEILLE Cedex 6

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

IMMOBILIERE DU ROCHER
16 avenue Jean MOULIN
13 127 VITROLLES
immatriculée au RCS 383 717 139

pour son activité de :
- SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 04 05 1992
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.
Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité IMMOBILIERE DU ROCHER pour les activités de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE
- GESTION IMMOBILIERE

213975



Commune de Salon de Provence

AVIS

Présomption de bien vacant et sans maître

Par arrêtés de Maire adoptés en date du 28/01/2021, la commune a constaté l'état de vacance des parcelles non bâties suivantes : Talagard Est (BX 9 – BX 10) ; Les Caussiers (BZ 13 et 16) (BZ 15 et 18 et CH 143) ; Roquerousse Sud (BW 29) ; Magatis Nord (CH 87).

Les arrêtés sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 (Immeuble le Septier 2ème étage).

APPEL D'OFFRES

213648



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PROCÉDURE FORMALISÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.2124-1
CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. MAÎTRE D'OUVRAGE
Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360, Agissant au nom et pour le compte de CDC Habitat, Société d'Economie Mixte à Directeur et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 993 301 600 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 470 801 168, Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse – 22 allée Ray Grassi – 13008 Marseille
2. OBJET DU CONTRAT : Construction neuve de 125 logements collectifs sociaux NF HABITAT HQE et RT2012-10%
3. PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure formalisée – Appel d'offres ouvert Parution JOUE : 2021/S 031-076241 du 15/02/2021
4. LIEU D'EXÉCUTION : Résidence Pin Rolland – Route Départementale 18, 83430 SAINT MANDRIER SUR MER
5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION : Contrat attribué en lots séparés :
 1. TERRASSEMENTS
 2. GROS-OEUVRE - COMPLEMENTS STRUCTURE - MAÇONNERIES
 3. ETANCHÉITE
 4. TRAITEMENT DES FAÇADES
 5. MENUISERIES EXTERIEURES - FERMETURES
 6. PLOMBERIE - VMC - CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'ECS
 7. ELECTRICITE - COURANT FORT - COURANT FAIBLE
 8. ASCENSEURS
 9. CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS

214079



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AVIS PUBLIÉ À TITRE COMPLÉMENTAIRE
Extrait de l'avis intégral publié au BOAMP et au JOUE N° 21-25450
Métropole Aix-Marseille Provence
B.P. 48014
13567 Marseille Cedex 02

OBJET DU MARCHÉ : Fournitures et maintenance pour organes de transfert et vérins des engins de la Métropole Aix-Marseille

APPEL D'OFFRES OUVERT

TYPE DE MARCHÉ : Fournitures

DURÉE DU MARCHÉ : 12 mois

ESTIMATION DU MARCHÉ PAR L'ADMINISTRATION : 215 000€HT

Il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande passé avec un montant minimum annuel de 170 000 euros HT et un montant maximum annuel de 330 000 euros HT.

CRITÈRES : Prix 80 %, Valeur technique 20 %

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : le 29/03/2021 à 12h30
Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur <https://marchespublics.ammpmetropole.fr>.

N° DE L'AVIS : 71210066

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AU BOAMP : 24/02/2021

214097



RÉSULTAT DE MARCHÉ

POUVOIR ADJUDICATEUR
Société Française des Habitations Economiques (13)
Mickael SEROPIAN
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. Fax : E-mail : mickael.seropian@groupe-arcade.com
Adresse internet :

OBJET DU MARCHÉ
Travaux d'isolation thermique des combles perdus d'une partie des résidences du patrimoine de la SFHE.

CARACTÉRISTIQUES

TYPE DE PROCÉDURE :
Procédure adaptée - ouverte

DATE DE CLÔTURE :
Mardi 12 janvier 2021 - 12:30
Informations sur l'attribution du marché

Marché attribué par lots.

LOT N° 1 : attribué

INTITULÉ :
Lot N°1 : Région Occitanie (Agences de Nîmes et Montpellier)
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
GDI ISOLATION, 280 Rue Helene Boucher, 69140, RILIEUX LA PAPE,
FRANCE. Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.):
157124 euros
Informations sur la sous-traitance Pas de sous-traitance.

LOT N° 2 : attribué
Intitulé :
Lot N°2 : Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rhône-Alpes (Agences d'Aix-en-Provence, Toulon et Lyon)
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué
GDI ISOLATION, 280 Rue Helene Boucher, 69140, RILIEUX LA PAPE,
FRANCE. Informations sur le montant du marché
Montant (H.T.):
178998 euros
Informations sur la sous-traitance Pas de sous-traitance.

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
18 février 2021

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
24 février 20

10. MENUISERIES INTERIEURES
11. CARRELAG - FAIENCE - REVETEMENT DE SOL
12. PEINTURE - NETTOYAGE
13. SERRURERIE - GARDE-CORPS
14. PORTES DE GARAGE - PORTAILS
15. VRD
16. ESPACES VERTS

6. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
- Durés prévisionnelles des travaux : 24 mois dont 2 mois de préparation
- Décomposition en tranches ne concerne que le lot 16 Espaces Verts : une tranche ferme + deux tranches optionnelles.
- Variantes obligatoires pour les lots 2 et 5 à chiffrer obligatoirement dans les conditions du RC
- Variantes libres interdites
- Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) pour les lots 8 et 13 à chiffrer obligatoirement dans les conditions du RC
- Clause d'insertion par l'activité économique obligatoire dans les conditions de l'article 9 du CCAP.
- Pas de visite de site
- Publication antérieure : 2020/S 144-353249 déclaré sans suite
- En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, le marché pourra faire l'objet d'éventuels achats susceptibles d'être effectués dans le cadre de marchés de prestations similaires conclus sans publicité ni nouvelle mise en concurrence.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Retrait du dossier de consultation :
Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/en/genre/detail.do?PCSLID=cSL_2021_nOXLWJxkI
Remise des candidatures et envoi uniquement via le profil acheteur dans les conditions énoncées au RC.
Sélection des candidatures conformément au règlement de consultation sur les critères
- Capacités professionnelles techniques et financières
- Qualifications
- Références

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de consultation.

9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS CHIFFRÉES : 24 mars 2021 à 12:00

10. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 10 février 2021